

Compte-rendu du Conseil Municipal du mardi 18 décembre 2018

Excusé : *MONGONDRY Natacha & LEPEC Bertrand*

Absent : *FLEURY Jacky*

*LEPEC Bertrand donne pouvoir à LEDAUPHIN Cédric
MONGONDRY Natacha donne pouvoir à LELOUP Hélène*

09/12 présents (11 votants en raison des deux pouvoirs)

MAYENNE COMMUNAUTE (ADOS COM)

Il est proposé au conseil municipal d'adhérer à ADOS COM, une entité de MAYENNE COMMUNAUTÉ qui œuvre pour les adolescents de nos collectivités en leur proposant des activités (dans la commune et hors commune).

Nous avons fait un historique pour rappeler les raisons de notre non-adhésion (souhait de faire profiter un maximum d'enfants Bazogéens lors d'activités proposés par la mairie ou le CASL). En effet, l'adhésion est de plus de 1000 € et est notifiée à notre collectivité en fonction du nombre d'adolescents de 12 à 17 ans. Cela nous paraissait trop aléatoire et nous étions dubitatif quant au nombre d'adolescents à participer.

Des parents ont souhaité être reçus et nous avons fait intervenir le service communautaire concerné (y-a-t-il eu un lobbying quelconque ?). Lors de la réunion publique, les personnes ont pu s'exprimer et nous "remettons" cela à l'ordre du jour de ce conseil.

Nous veillerons au premier historique d'un bilan annuel pour connaître le bien-fondé de cette adhésion. Aussi, cela permettrait aux familles de payer, pour l'accès à CEZAM, le même prix que les familles mayennaises (ville).

Nous délibérons : (dont deux pouvoirs)

**Pour : 07
Contre : 00
Abstention : 04**

MAISON CENTRE-BOURG 1 (Projets d'aménagement)

En prévision du démantèlement de la maison du centre bourg (anciennement maison CHRETIEN) que nous avons achetée suite à une préemption, le CAUE 53 (Conseil d'Architecture et d'Urbanisme et d'Environnement de La Mayenne) a travaillé et nous a proposé trois projets différents.

Ces aménagements ont tous des objectifs et des visuels architecturaux différents.

Nous projetons les trois projets et donnons les avantages et inconvénients de ces derniers.

Il est proposé, unanimement, d'opter pour le choix numéro 2 avec les consignes spécifiques :

- Assurer l'aspect de la sécurité routière
- Les sanitaires publics devront être implantés judicieusement
- L'abri de bus ne devra pas "cacher" la visibilité du virage de la place de la mairie
- Conservation du thème de la "pierre" comme le reste des bâtiments de la place
- Insérer un espace pour des jeux d'enfants
- Voir pour une connexion avec la voie verte existante
- Intégrer l'esprit convivialité (insertion de bancs publics)
- La machine à pain devra être conservée et éventuellement y insérer un "arrêt minute"
- Végétaliser la zone avec un esprit tel qu'il l'est actuellement

Nous délibérons : (dont deux pouvoirs)

Pour : 11
Contre : 00
Abstention : 00

MAISON CENTRE-BOURG 2 (Devis du démantèlement)

Un devis a été établi pour un montant de 6084 € TTC. Nous aurons une subvention communautaire de 50 % de ce montant. Quelques pierres sont tombées sur la voie publique et malgré le filet mis en toiture pour éviter des projections d'ardoises, il est temps que nous fassions ledit démantèlement. Il devrait s'effectuer durant les 2 premiers mois de l'année. Nous pourrions revendre de la pierre sur site.

Nous délibérons : (dont 2 pouvoirs)

Pour : 11
Contre : 00
Abstention : 00

EAU & ASSAINISSEMENT

En lien avec la loi NOTRe, la compétence "eau et assainissement", initialement prévue pour une compétence communautaire, est proposée d'être conservée pour les communes et les SIAEP. Nous pourrions garder cette compétence jusqu'en 2026.

Nous délibérons :

**Pour : 11
Contre : 00
Abstention : 00**

MAYENNE COMMUNAUTÉ

Le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) en cours, nous permet de visualiser le PADD (Plan d'Aménagement du Développement durable. Nous proposons de le valider.

Nous expliquons également qu'en raison du retour de l'étude des zones humides de notre commune et effectuée par un cabinet indépendant, nous ne pourrions faire construire aux endroits ciblés par les élus. Nous devons revoir notre copie. À suivre...

Nous délibérons :

**Pour : 11
Contre : 00
Abstention : 00**

QUESTIONS DIVERSES

Illuminations

La dépose est programmée au 12 janvier 2019. Le pot s'est agréablement déroulé.

Vœux 2019

La date est fixée au vendredi 11 janvier.

Éclairage public

Il est demandé de décaler les horaires d'éclairage (le soir). Demande en cours.

[Prochain conseil le mardi 05 février 2019](#)